

## CANDRIAM L

Société d'Investissement à Capital Variable de droit luxembourgeois  
(la « SICAV »)  
14, Porte de France  
L – 4360 Esch-sur-Alzette  
R.C.S. Luxembourg B-182856

---

### Avis aux Actionnaires

Les actionnaires sont informés que le Conseil d'Administration de la SICAV a décidé d'apporter les modifications suivantes au prospectus de la SICAV qui prendront effet aux dates indiquées ci-dessous:

#### 1. Section Introduction du Prospectus

- Le paragraphe concernant les « US Persons » est modifié pour préciser que la SICAV se réserve le droit d'effectuer des placements privés de ses actions auprès d'un nombre limité d'« US Persons », dans la mesure autorisée par les lois américaines en vigueur.
- La phrase suivante est retirée : « *Toute proposition, vente, revente ou transfert d'actions de la SICAV à un gestionnaire d'investissements de régimes d'avantages sociaux américains requiert le consentement préalable du conseil d'administration de la SICAV.* »

#### 2. Politique de couverture au sein des classes d'actions

Il est précisé dans le Prospectus que chaque classe d'actions pourra appliquer une politique de couverture spécifique - tel qu'identifiée dans les fiches techniques des compartiments - soit :

- Une couverture contre les fluctuations de la devise de référence : une telle couverture vise à réduire l'effet des fluctuations de taux de change entre la devise de référence du compartiment et la devise dans laquelle la classe d'actions est libellée. Ce type de couverture vise à atteindre une performance (ajustée notamment de la différence de taux d'intérêt entre les deux devises) raisonnablement comparable entre la classe couverte et celle (équivalente) libellée dans la devise de référence du compartiment. Ce type de couverture sera identifié par l'ajout du suffixe H dans la dénomination de la classe.
- Une couverture contre l'exposition de change des actifs composant le portefeuille: une telle couverture vise à réduire l'effet des fluctuations de taux de change entre les devises dans lesquelles sont détenus les actifs du compartiment et la devise dans laquelle est libellée la classe. Ce type de couverture sera identifié par l'ajout du suffixe AH dans la dénomination de la classe.

Ces deux types de couverture ont pour objectif d'atténuer le risque de change.

Les investisseurs doivent être conscients du fait que le processus de couverture de change ne pouvant être total et permanent, il ne peut donc pas neutraliser complètement le risque de change et il peut subsister des écarts de performance.

Tous les gains/les pertes provenant du processus de couverture sont supportés séparément par les détenteurs de ces classes.

#### 3. Cotation en bourse

La cotation des actions de la SICAV à la Bourse de Luxembourg est laissée à la libre décision du Conseil d'Administration.

#### 4. Commissions de gestion

Les taux maximum de commission de gestion des classes suivantes sont augmentés et seront désormais les suivants :

Compartiment	Classe	ISIN	Nouveau taux max. applicable
Candriam L Defensive Asset Allocation	C	LU0982875667	1,30%
Candriam L Defensive Asset Allocation	C	LU0982875741	1,30%
Candriam L Conservative Asset Allocation	C	LU0982875154	1,30%
Candriam L Conservative Asset Allocation	C	LU0982875238	1,30%
Candriam L Balanced Asset Allocation	C	LU0982874694	1,30%
Candriam L Balanced Asset Allocation	C	LU0982874777	1,30%
Candriam L Dynamic Asset Allocation	C	LU0982876806	1,30%
Candriam L Dynamic Asset Allocation	C	LU0982876988	1,30%

## CANDRIAM L

Société d'Investissement à Capital Variable de droit luxembourgeois  
(la « SICAV »)  
14, Porte de France  
L – 4360 Esch-sur-Alzette  
R.C.S. Luxembourg B-182856

---

Les actionnaires de ces classes qui ne seraient pas d'accord avec ces modifications ont la possibilité de demander le remboursement de leurs actions sans frais (à l'exception des taxes et impôts prélevés par les autorités des pays où les actions sont vendues) pendant une période d'un mois à compter du **21 juin 2017**.

### 5. Facteurs de risque

Les investisseurs sont invités à relire attentivement la section *Facteurs de risque* du Prospectus, ainsi que les facteurs de risques spécifiques aux compartiments figurant dans les fiches techniques des différents compartiments, qui ont fait l'objet d'une mise à jour.

\*\*\*

Ces modifications entreront en vigueur le **21 juillet 2017**.

\*\*\*

Le prospectus daté du **21 juillet 2017**, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les statuts et les derniers rapports annuel et semestriel sont disponibles gratuitement (en français et néerlandais) au siège social de la SICAV ainsi qu'aux guichets de Belfius Banque S.A., boulevard Pachéco 44, B-1000 Bruxelles qui assure le service financier en Belgique, ou accessibles gratuitement à l'adresse suivante : [www.candriam.com](http://www.candriam.com).

Le Conseil d'Administration